

Le SNUDI-FO vous rend compte de son activité.

***Nous avons des droits, pour les faire respecter,***

**VOTEZ POUR LA LISTE SNUDI-FO !**

**conduite par *Louis BERNABEU* et *Martine DUPUY***

## Grille de notation

Non au salaire au mérite, non aux baisses de note !

**Le SNUDI-FO n'a jamais « reconnu la nécessité d'une nouvelle grille » !**

• Dès la parution de la circulaire d'avril 06, le SNUDI-FO a alerté les collègues :

« ... tous les arguments employés visent à garder une marge de manœuvre entre la note moyenne et la note maximale qui serait attribuée à un enseignant fournissant un travail exceptionnel » conduisant à des résultats obtenus par les élèves et vérifiés par les IEN ». Langage bien connu : nous sommes en plein dans la LOLF ! Evaluations, résultats, moyens, récompenses !... »

• Suite à la circulaire de septembre, par mail dans toutes les écoles, FO s'oppose à toute baisse de note :

« ... Conformément aux textes réglementant la notation et l'avancement des fonctionnaires et au statut particulier des professeurs des écoles, **une baisse de note ne peut être que le résultat d'une révision de la valeur professionnelle de l'agent. Contrairement à tous les discours et justifications, elle ne peut être vécue que comme une sanction !** »

« La note entrant dans le barème des promotions, la "note au mérite" liée aux résultats obtenus par les élèves, déterminerait bien une partie de notre salaire, les enseignants les plus "méritants" grimant plus vite les échelons ! A enseignant "exceptionnel", note exceptionnelle, l'assiduité et la manière de servir étant deux critères pour statuer sur la note. l'IA réserverait-il les meilleures notes aux enseignants champions des PPRE ou volontaires pour les nouvelles missions définies par les projets ministériels (PARE, plan "Ambition Réussite"...)? ... »

• Contre la circulaire du 14 novembre 06, amplifions la mobilisation !

Le fond est toujours le même, la nouvelle circulaire implique le gel et même la baisse des notes pour les collègues non inspectés depuis plus de trois ans. Elle renforce l'inégalité de traitement entre collègues.

→ Le SNUDI-FO maintient et amplifie la campagne de signatures contre la baisse de note pour appuyer les démarches auprès de l'IA, du recteur et du ministre.

→ Il réitère sa proposition de riposte unitaire aux autres syndicats.

Rassemblement  
devant l'IA  
mercredi 20  
décembre  
14 heures

**pour remettre les pétitions  
à l'Inspecteur d'Académie !**

## Journée de « solidarité » : NON AU TRAVAIL GRATUIT !

Le gouvernement avait supprimé un jour férié en 2005-06 et imposé une journée de travail gratuit au prétexte de la « solidarité » avec les personnes âgées. Pour Force Ouvrière, la véritable solidarité ce n'est pas la création d'une Caisse Autonome (CNSA) mais le maintien de ces personnes dans la protection sociale collective.

**Vous avez été plus de 900 dans le département, à l'initiative du SNUDI-FO, à contre signer la pétition contre l'augmentation de notre temps de travail et le travail gratuit obligatoire !**

Un avis de la Cour de cassation, suite au recours de la confédération FO, nous conforte dans notre position :

« Tout salarié qui n'effectue pas la journée de solidarité ne peut se voir retenir une journée de salaire car le travail n'est pas rémunéré. »

**FO persiste à exiger la suppression de cette journée de travail gratuit obligatoire !**

**Votez pour des délégués indépendants de l'administration,  
qui vous rendront compte de leur mandat.**

## Direction d'école

A la parution du communiqué ministériel du 25 octobre intitulé « Directeurs d'école : vers la fin de la grève administrative », le SNUDI-FO avait estimé que cela relevait de la désinformation et de la provocation.

→ **Désinformation** parce que le ministère laissait entendre que le « protocole » signé par le seul SE UNSA aurait débloqué la situation. Les directeurs considèrent dans leur grande majorité que, non seulement le protocole n'a rien réglé mais que leurs conditions de travail se sont encore aggravées.

→ **Provocation** parce que dans plusieurs départements, les directeurs sont aujourd'hui menacés de sanction et de retrait de salaire pour service non fait parce qu'ils sont en grève administrative et n'ont pas renvoyé l'enquête 19. Dans le Gard, chaque directeur a reçu une lettre individuelle. Dans plusieurs départements, la riposte unitaire s'organise.

**Le SNUDI FO-13 et le syndicat national appellent les directrices et les directeurs à la plus grande vigilance. Alerte le syndicat à la moindre tentative d'intimidation !**

## Titulaire première année (T1)

Dès le départ le SNUDI-FO a demandé à l'Inspecteur d'Académie le retrait du dispositif départemental imposé aux T1 et a accompagné les collègues mobilisés pour :

**Aucun T1 ne veut aller remplacer un autre T1 !**

En juin comme à cette rentrée, le SNUDI FO a proposé l'action commune aux autres syndicats.

**FO estime que le syndicat n'a pas à se substituer à l'administration, responsable du choix de ce dispositif, en proposant une « solution ».**

Contrairement au SNUipp qui demande à ce que les PE2 puissent changer de classe à la place des T1, le SNUDI FO refuse d'opposer une catégorie à une autre, chacun a droit à des conditions de travail correctes !

## Médecine du travail

Tous les salariés bénéficient de la médecine du travail. Pour les enseignants aussi c'est un droit inscrit dans le décret 82-453 du 28 mai 1982. Tout enseignant a droit à une visite médicale annuelle et l'Etat a obligation d'organiser une visite médicale quinquennale.

**Le SNUDI-FO de Haute Loire vient de gagner le recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand : L'Inspecteur d'académie a injonction d'organiser la visite médicale des enseignants !**

→ Les élus FO se sont adressés au Recteur, lors du CTPA du 20 octobre et le SNUDI-FO 13 s'adresse à l'IA pour qu'il organise la visite des personnels.

→ Le syndicat tient à votre disposition un modèle de demande de visite médicale à adresser à l'IA sous couvert de l'IEN.

### **Les revendications du SNUDI-FO**

- ❑ Pour un directeur par école en opposition aux réseaux d'école dirigés par un chef d'établissement voulus par le ministère.
- ❑ Amélioration du régime de décharges effectuées par des titulaires.
- ❑ Abandon de la signature des autorisations de sorties scolaires par les directeurs.
- ❑ Pas de responsabilité des directeurs dans l'élaboration des PPRE (responsabilité des maîtres) et des PPS.
- ❑ Aucune obligation d'accueillir et de recruter des emplois précaires.
- ❑ Recentrage sur les tâches essentielles au fonctionnement de l'école laïque.

Nous avons relayé la pétition des T1 qui a remporté un vif succès !

Réunis, le 22 novembre à l'Union Départementale FO, des collègues T1 appellent à une **Assemblée Générale des T1 et des PE2 et invitent tous les syndicats**, pour préparer une délégation unitaire chez l'Inspecteur d'Académie et constituer le rapport de force pour ne pas quitter sa classe en janvier pour aller remplacer un autre T1.

Le SNUDI FO a fait la demande d'audience auprès de l'IA.

**Le SNUDI-FO a demandé une entrevue au Recteur et a saisi le ministère.**

→ **Amplifions la signature de la pétition**

(dans notre bulletin ou sur notre site <http://www.snudifo13.org/>)

## Enseignement spécialisé, scolarisation des élèves handicapés ou en grande difficulté.

FO refuse de voir se dégrader les conditions de travail des personnels et des élèves.

Il n'accepte pas de voir les enfants les plus fragiles privés de l'enseignement et des soins adaptés.

Il refuse le cadre de la loi Montchamp et les intégrations « par défaut ».

**Mais surtout, il informe les collègues de leurs droits, les soutient contre toutes les pressions des parents ou de l'administration et les accompagne dans leurs démarches en intervenant auprès des IEN ou de l'IA.**

### **Inscription ne signifie pas scolarisation !**

*Dernièrement, dans une école du département, un élève en grande difficulté, mettait en danger lui-même, ses camarades et les adultes puisqu'il avait agressé un agent communal et une collègue. Contacté par les collègues, le SNUDI-FO, est intervenu, a organisé une délégation intersyndicale auprès de l'IEN qui a permis d'aboutir à un compromis accepté par les collègues.*

**Ne restez pas isolés, contactez immédiatement le syndicat pour tout problème.**

### Maîtres formateurs

La rentrée à l'IUFM, en particulier à Aix a cette année été catastrophique. Les PE2 ont été « lâchés » sans encadrement sur le terrain pour leur stage filé.

Pendant ce temps les Maîtres formateurs se retrouvaient sans tâches définies, sans emploi du temps pendant tout le mois de septembre, et même en octobre.

Les MF se sont réunis, ont fait appel à leurs syndicats et ont énoncé clairement leur revendication : **que leurs tâches et emploi du temps soient le plus rapidement définis.** Une motion soutenue par le SNUIPP et le

SNUDI-FO a été rédigée et a été portée à la direction des IUFM par les représentants de deux syndicats.

La détermination des collègues à maintenir l'unité leur a permis d'obtenir partiellement satisfaction.

**Le SNUDI-FO suit le dossier et reste à leur écoute pour relayer leurs nouvelles revendications éventuelles, en particulier avec l'intégration des IUFM dans l'université au 1<sup>er</sup> janvier 2007.**

### Problèmes pour les classes de neige sur la ville de La Ciotat

Le lundi 13 novembre, après la classe, à l'initiative du SNUDI-FO et avec le SNUipp, s'est tenue une AG sur la ville concernant l'organisation et du financement des classes de neige. Une motion a été adoptée et constituait le mandat des délégations communes décidées auprès de la municipalité et de l'IEN pour régler les problèmes.

→ **Mercredi 15 novembre, une délégation des enseignants accompagnée par les deux syndicats est reçue par la municipalité.** De la discussion, émerge un accord permettant de sortir de l'impasse, les enseignants se réunissent ensuite pour proposer des calendriers de départs des classes concernées à l'IEN.

→ **Face à l'attitude de l'IEN dans cette affaire, le SNUDI-FO, maintient la demande d'entrevue, conformément à ce qui a été décidé par l'AG.**

### **De plus en plus de PAI, de moins en moins de médecine scolaire !**

Le SNUDI-FO et le Syndicat FO des médecins scolaires (SMEDEN) ont alerté l'ordre des médecins sur ce transfert de compétences inacceptables.

Ils rappellent que c'est à l'IEN, représentant l'IA dans la circonscription, et au médecin scolaire, seul compétent au plan médical, de signer le PAI. Le directeur et les enseignants prennent connaissance et émargent le PAI.

FO appelle les personnels :

❑ à ne pas signer de PAI [émarger (prendre connaissance) n'est pas signer (accepter)] ;

❑ à adresser à l'IEN une lettre de restriction quant au protocole (en recommandé avec accusé de réception) au moindre doute quant à la possibilité réelle de le mettre en œuvre

❑ à signaler par écrit (et avec accusé de réception) aux autorités (IEN, IA) la moindre difficulté et le moindre risque encouru par ces enfants

❑ à appeler systématiquement le 15 (SAMU) au moindre problème exigeant une intervention

Obligations de service  
Liberté pédagogique...  
Nous avons des droits !

*Le SNUDI FO, avec le SNUipp et le SDEN CGT, écrivent à l'IEN de la circonscription de Gardanne pour le respect des obligations de service des enseignants concernant le programme des animations pour l'année. Ils communiquent la lettre aux écoles de la circonscription en rappelant **que toute réunion en dehors des heures habituelles de l'école ne peut se faire que sur la base du volontariat.***

Face aux pressions sur les enseignants pour la mise en place de PPRE, pour des évaluations « obligatoires », le SNUDI-FO rappelle que l'indépendance pédagogique et professionnelle reste un principe en vigueur inscrit dans notre statut et revendique le respect de la liberté pédagogique.

**PPRE : La lutte contre l'échec scolaire ne peut souffrir de décisions administratives, le SNUDI-FO revendique le maintien et le développement des prises en charge spécialisées...**

***Extraits de la circulaire :***

*-« les PPRE concernent les classes de CP et CE1 et tous les élèves maintenus une année supplémentaire quel que soit leur niveau. ».*

*- « les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences identifiées comme indispensables par les repères du socle commun à la fin du cycle relèvent d'un PPRE »*

*- Le PPRE « est constitué d'une action spécifique d'aide et (...) d'un ensemble d'autres aides coordonnées. » «...cette action est intensive et de courte durée», « Il est enfin temporaire ».*

*- « Le directeur d'école, garant de la pertinence du dispositif, prend en charge, avec l'enseignant de la classe, les relations avec la famille. »*

Pour le SNUDI-FO, la mise en place de PPRE ne peut être une consigne administrative, elle ne peut relever que de l'appréciation pédagogique de l'enseignant dans sa classe .

**Consigne syndicale :**

- Le directeur n'a pas à « garantir » quelque dispositif que ce soit ni à prendre en charge les relations entre les familles et les enseignants dans ce domaine.
- Il ne saurait y avoir ni document type imposé ni profil type d'élève prédéterminé par l'Administration.
- Ni la signature de l'enseignant ni celle du directeur ne peut être exigée.
- Le signalement d'un élève en difficulté scolaire aux autorités de l'Education nationale demeure un droit et un devoir de tout enseignant.

Un enseignant est en droit d'inscrire éventuellement dans le PPRE le recours aux Rased, psychologue, CLIN...

**FO persiste à revendiquer un scrutin démocratique !**

Un scrutin démocratique pour désigner leurs représentants, c'est le droit de tous les salariés...

Pourquoi pas pour les enseignants ?

Pourquoi le ministère refuse-t-il d'organiser le vote direct aux urnes avec dépouillement le soir même, comme dans toute élection démocratique ?

Quelle garantie sur la conservation des votes par correspondance du 28 novembre au 16 janvier, notamment pendant les quinze jours de vacances de fin d'année ?

Il n'y a pas de « petite » revendication, votez pour des délégués qui assureront votre défense au quotidien, répondront à vos questions, vous informeront de vos droits et les feront valoir !



*Vos droits sont notre seule loi !*  
**Votez pour la liste SNUDI -FO**  
*conduite par Louis BERNABEU et Martine DUPUY*